Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC
DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné que le comité de démolition de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 4 octobre 2023 à compter de 18 heures à la salle du Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, située au 510 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, les demandes d'autorisation de démolition relatives aux immeubles suivants :

- **Résidence située au 183 rang Sud (lot 4 130 897 du Cadastre du Québec)**
- **Résidence située au 40 rang de la Basse (lot 4 130 249 du Cadastre du Québec)**

Prenez avis que toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un de ces immeubles doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Madame Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca, 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec, J0G 1T0).

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18 septembre 2023.

Xavier Rajotte
Inspecteur en bâtiments
Secrétaire du Comité de démolition